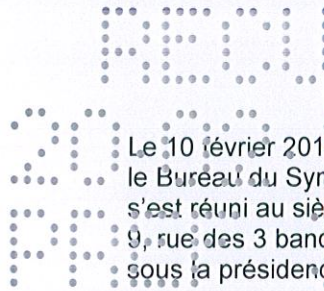




SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DE
HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 10 FEVRIER 2014
N° d'ordre : 7

Date de la convocation : 21 janvier 2014
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 10
Nombre de délégués : 1
ayant donné pouvoir



Le 10 février 2014, à 16 heures 00,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur CASSETTA, Vice-Président.

Objet : Préparation de la prochaine réunion du comité du SDEHG

Étaient présents : Messieurs CASSETTA, COMET, FERRES, MASFARNE, PARERA, PERRAY, RIVAL, ROBERT, RUFFAT et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUBAN, IZARD, KELHETTER, RUMEBE, SABATHE et SICARD.

La présidence de cette réunion est assurée par Monsieur CASSETTA, Vice-Président du SDEHG, conformément à l'arrêté n°2014/7.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. PARERA est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du Comité syndical du 8 décembre 2008 donnant délégation au bureau pour fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une réunion du comité syndical dans les meilleurs délais notamment en vue de l'adoption du budget 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau :

- décide de tenir le prochain comité syndical le lundi 24 février 2014 à partir de 10h ;
- charge Monsieur le Président de l'organisation du comité syndical notamment la recherche d'une salle compatible avec le nombre de participants attendus, soit environ 500 personnes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

20 FEV. 2014